**COMMUNE DE BURE CABANE FORESTIERE**

**tarif et règlement d’occupation**

Cette cabane est destinée à favoriser les moments de détente et de loisirs de chacun, nous vous prions de la laisser dans l’état tel que vous souhaiteriez la trouver.

Afin de nous aider à préserver ce site, nous vous prions de respecter les quelques règles suivantes :

* Vous êtes priés de récupérer les déchets que vous avez produits.
* Merci de bien vouloir procéder au nettoyage des locaux, sanitaires, grill et alentours de la cabane à la fin de leur utilisation : La fourniture du matériel de nettoyage ainsi que du papier WC est de la responsabilité de l’utilisateur.
* Aucun clou ne sera planté dans la cabane.
* Aucune table ne sera sortie de l’intérieur de la cabane
* Ne faire du feu qu’aux emplacements réservés à cet effet. Les grillades ne se font qu’à l’extérieur et non pas dans la cheminée. Lors du rangement, les cendres sont à déposer dans le foyer central, situé à l'extérieur.
* Annoncer tout dégât (involontaire ou non) ou problèmes au responsable de la cabane. Un contrôle sera effectué.
* La Commune décline toute responsabilité en cas d’accident.

# **TARIFS Soirée Journée Week-End**

 **½ journée**

**Habitants de BURE 30.- 50.- 90.-**

**Militaires 50.-**

**Extérieurs 70.- 100.- 150.-**

**Les demandes sont enregistrées selon leur ordre d’arrivée et le paiement effectué.**

**Le paiement peut s’effectuer :**

 **🡺 Au comptant au bureau communal**

 **🡺 Par bulletin de versement (Fr. 5.- d’émolument en plus).**

 **🡺 Le paiement fait office de réservation définitive ; tant que le paiement n’est pas effectué, la cabane peut être relouée.**

**🡺 Un remboursement peut être effectué si l’annulation nous parvient maximum 10 jours à l’avance.**

 **🡺 Du bois est à disposition (Fr. 5.- la brouette).**

 **🡺 En cas d’utilisation de la génératrice, la responsable encaissera Fr. 40.- (ce montant
comprend la location et le remplissage du réservoir jusqu’à 5 litres par la Commune avec de l’essence Aspen). Si la consommation dépasse 5 litres, pour chaque litre supplémentaire il sera demandé Fr. 4.- par litre.**

 **INTERDICTION DE REMPLIR LA GENERATRICE AVEC DE L’ESSENCE ORDINAIRE !**

**Responsable** : Reconnaissance, octroi des clefs et reprise des clefs avec reddition des locaux et des alentours auprès de :

**Mme Agnès Vallat-Piquerez Tél. 032.466.47.77 ou 077.442.26.08.**

**Réservation : Secrétariat communal de Bure : Tél. 032 466 52 57**

**Heures d’ouverture : lundi 14h00 - 18h00 et jeudi 14h00 - 17h00.**

Bure, le 28.03.2023